



## Préavis municipal n° 03 – 2020

### Budget 2021

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité, comme il est de coutume chaque année à cette époque, a l'avantage de soumettre à votre examen pour votre approbation le budget de notre Commune pour l'année à venir.

#### **1. Préambule**

Le budget, pour l'année 2021, a été définitivement adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 octobre 2020.

L'élaboration du budget est un exercice délicat qui débute en juin. Elle mêle la prise en compte de chiffres réels du passé que l'on estime, pour le moins en partie, être récurrents, des dépenses prévues basées sur des devis et des perspectives conjoncturelles. A ces points déjà délicats, se sont ajoutés cette année les estimations des recettes fiscales suite aux problèmes sanitaires du Covid-19.

Concrètement, le budget se base sur les points suivants :

- arrêté d'imposition 2020-2022 tel qu'adopté par le Conseil communal dans sa séance du 26 septembre 2019,
- scénario prévisionnel de l'évolution de la population de Penthaaz et des foyers fiscaux qui en découle,
- analyse des dépenses récurrentes,
- arbitrage sur les projets de dépenses particuliers,
- charges refacturées par les organismes cantonaux ou régionaux, elles-mêmes dépendant de multiple scénarii,
- prévisions relatives à la péréquation cantonale.

La Municipalité doit en permanence se positionner entre une vision prudente, afin d'éviter des dépassements de budget et une vision réaliste, la plus objective possible, tenant compte des informations disponibles en automne concernant l'année à venir.

Il en découle un résultat prévisionnel qui devrait représenter un seuil en dessous duquel il ne faut pas descendre et non un but à atteindre.

## **2. Processus d'élaboration du budget**

Comme chaque année, un projet de budget a été établi par le boursier et validé par le syndic, M. Jean-François Pollien et le municipal des finances, M. Sébastien Durussel, lors d'une séance spécifique.

Ce projet initial est établi, en juin, en tenant compte des points suivants :

- Les frais d'entretien sont portés à leur minimum, soit un montant défini par les Municipaux sur la base des coûts récurrents et non compressibles des années précédentes ;
- Les recettes fiscales sont estimées sur la base de la moyenne des trois derniers exercices ou en tenant compte des modifications déjà acceptées (modification de taux d'imposition) ;
- Les charges dont le montant est issu d'un calcul sont chiffrées (amortissements, intérêts dus, cotisations, frais de licences, charges salariales et leurs répartitions dans les dicastères) ;
- Les charges refacturées par les associations intercommunales ou régionales et celles refacturées directement par le Canton (y compris péréquation directe et indirecte) sont généralement reprises à la valeur du budget de l'année précédente, ces données ne nous étant communiquées qu'à partir de septembre.

Sur cette base, le budget est ensuite étudié par l'ensemble de la Municipalité lors d'une journée consacrée à cet important objet. A cette occasion, tous les postes sont examinés, afin de les adapter aux besoins propres à chaque dicastère. Une attention particulière est portée :

- aux frais d'entretien, afin d'évaluer les besoins effectifs et d'arbitrer entre les différents projets à entreprendre durant l'année à venir ou à reporter sur les prochains exercices ;
- aux estimations des rentrées fiscales pour tenir compte de l'augmentation des recettes liées aux nouveaux foyers fiscaux et aux conséquences de la crise sanitaire du Covid-19.

Après cette séance, le budget subit encore un certain nombre de modifications, notamment :

- L'intégration des charges refacturées par les associations intercommunales, régionales ou directement par le Canton ;
- La prise en compte de la péréquation qui est estimée à l'aide d'un document fourni par le Services des Communes du Canton de Vaud. Ce fichier Excel est basé sur les chiffres réels 2019 et sur une prévision de répartition de l'aide fédérale relative à l'entrée en vigueur de la RFFA. Ce tableau ne tient, en revanche, pas compte des modifications de taux d'imposition qui ont été nombreuses en 2020 (« bascule » avec le Canton), ni, bien entendu, des impacts sur les recettes fiscales du Covid-19 ;
- La correction et l'adaptation de chiffres évoluant en fonction de données de base dont nous surveillons les variations tout au long du processus (nombre d'habitants, données fiscales fournies par l'Administration Cantonale des impôts) ;
- La prise en compte d'informations nous parvenant ultérieurement à la séance précitée.

### 3. Charges cantonales et régionales

Les charges facturées par les organismes cantonaux et régionaux continuent de progresser années après années :

	Evolution par rapport au budget précédent	%	Evolution par rapport au réel de l'année précédente	%
Hausses au budget 2016	138'900.00	5.9%	79'224.33	3.3%
Hausses au budget 2017	110'000.00	4.4%	232'900.14	9.8%
Hausses au budget 2018	-18'600.00	-0.7%	145'960.03	5.9%
Hausses au budget 2019	113'700.00	4.4%	3'920.83	0.1%
Hausses au budget 2020	9'000.00	0.3%	-65'996.51	-2.4%
Hausses au budget 2021	178'500.00	6.5%	inconnu	

Pour le budget 2021, le détail des évolutions de ces chiffres se présente ainsi :

	Evolution par rapport au budget 2020	%	Evolution par rapport au réel 2019	%
Piscine intercommunale	-8'000.00	-100.0%	-5'178.00	-100.0%
Transports publics	-6'000.00	-7.9%	10'192.65	17.0%
ASICOPE/ASIVenoge primaire	53'000.00	7.5%	202'860.40	36.7%
AJERCO (y compris UAPE)	60'500.00	21.0%	118'663.35	51.7%
ASICOPE secondaire	-17'000.00	-5.6%	45'619.97	18.9%
Reforme policière	6'000.00	3.3%	1'906.00	1.0%
SDIS	4'500.00	9.2%	4'369.80	8.9%
PCi	4'000.00	9.4%	6'334.00	15.8%
ARASPE	2'000.00	3.7%	4'996.32	9.8%
Participation à la cohésion sociale	79'500.00	7.7%	-118'469.00	-9.7%
AVASAD	0.00		-158'792.00	-100.0%
<b>Total des hausses</b>	<b>178'500.00</b>	<b>6.5%</b>	<b>112'503.49</b>	<b>4.0%</b>

L'entrée en fonction de la piscine intercommunale au 1<sup>er</sup> juillet 2021 permet de penser que les charges refacturées aux différents organismes privés et publiques qui en profiteront permettront de couvrir intégralement les frais de gestion pour l'ensemble de l'année. En conséquence, les coûts à charge directe des communes sont ramenés à zéro dans le budget 2021.

Les transports publics voient leur coûts refacturés par le Canton de Vaud fluctuer d'une année à l'autre. Après une hausse importante pour le budget 2020, nous profitons pour 2021 d'une baisse des charges prévues pour ce poste.

Les coûts de l'école primaire augmentent en raison de la prise en charge dès 2021 des coûts du nouveau bâtiment de la piscine des Chavannes et de l'augmentation du poids de Penthaz dans cette association (nombre d'habitants et d'élèves).

L'augmentation des coûts de l'AJERCO tient compte de l'ouverture de l'UAPE de Penthaz en août 2020 et donc de son utilisation sur l'entier de l'année 2021.

Les charges de l'école secondaire diminuent grâce à une importante baisse du coût des transports qui compense la prise en charge du nouveau bâtiment de la piscine des Chavannes.

Les coûts de la réforme policière, faisant partie de la péréquation indirecte, augmentent pour notre Commune en 2021 en raison de la hausse des charges globales de 3 millions de francs entre 2020 et 2021.

Les coûts du SDIS, de la PCi et de l'ARASPE augmentent principalement en raison des prévisions de croissance de la population de notre Commune.

Les coûts de notre participation à la cohésion sociale, nouvelle terminologie appliquée à la facture sociale à partir de 2021, sont à nouveau à la hausse pour notre commune. La comparaison du budget 2021 avec le réel 2019 pour ce point laisse apparaître une diminution de charges. Cette baisse est due aux montants importants que nous avons versé à la cohésion sociale en 2019 en lien avec les impôts conjoncturels très élevés cette année-là.

La baisse des charges de l'AVASAD est due à la reprise de ces dernières par le canton en 2020 déjà. Cette reprise s'accompagnait d'une baisse des impôts (1.5 point).

#### **4. Effet comptable du budget 2021**

Le budget 2021 présente une situation déficitaire à plus d'un titre, comme présenté ci-dessous :

Résultat comptable	CHF	- 262'000.-
Amortissements comptables	CHF	291'500.-
Attributions aux réserves	CHF	71'000.-
Prélèvements aux réserves	CHF	<u>-11'500.-</u>
<b>Résultat monétaire du ménage communal</b>	<b>CHF</b>	<b>89'000.-</b>
Amortissement financier des emprunts	CHF	<u>- 198'667.-</u>
<b>Résultat monétaire</b>	<b>CHF</b>	<b><u>- 109'667.-</u></b>

Le résultat comptable est négatif, ce qui veut dire que nos recettes envisagées ne couvrent pas les charges prévues.

Toutefois, une partie de ces charges ne sont pas monétaires. Il s'agit principalement des amortissements. En effet, les investissements dont découlent ces charges ont déjà été payés les années précédentes. En retirant ces charges, on arrive au résultat monétaire du ménage communal, soit ce que le ménage communal génère comme liquidité.

Cette liquidité doit nous permettre de rembourser les emprunts contractés et devrait aussi nous permettre de financer une partie des investissements à venir. A ce jour, on constate que le résultat monétaire prévisionnel est négatif de presque CHF 110'000.-. Cela veut dire que nous devons puiser dans nos réserves de liquidités pour assumer le remboursement contractuel de notre dette, mais qu'en plus, tout investissement devra être intégralement financé à crédit.

D'un point de vue du résultat porté au bilan, la perte envisagée de CHF 262'000 viendra augmenter le découvert prévisionnel à fin 2020. Pour rappel, il avait fallu 5 ans pour combler le déficit créé en 2013 en tenant compte d'une hausse sensible des impôts.

	2017	2018	2019	2020	2021
	Réel	Réel	Réel	Budget	Budget
Résultat	4'532.36	2'354.22	84'304.61	-259'200.00	-262'000.00
Fortune de la Commune au 31.12	-59'402.34	2'354.22	86'658.83	Prévisionnel -172'541.17	Prévisionnel -434'541.17

## **5. Commentaires**

### **Fiscalité**

#### **Personnes physiques**

Les recettes fiscales sur les personnes physiques ont été estimées sur la base des exercices précédents. Elles ont ensuite été augmentées des prévisions de nouveaux foyers fiscaux à venir. Le chiffre ainsi obtenu a été ajusté en fonction de la baisse d'impôt décidée par le Conseil communal pour les années 2020 et suivantes. Finalement, il a été pris en compte une baisse de 5% des recettes en lien avec la situation sanitaire Covid-19, sur la base des recommandations émises par l'Union des Communes Vaudoises.

#### **Personnes morales**

Ce poste a fait l'objet d'une estimation sur la base des trois derniers exercices et des effets de la RIE III. Pour finalement être adapté en tenant compte de la baisse d'impôt prévue dès 2020.

#### **Autres recettes fiscales**

L'impôt foncier a été réévalué pour tenir compte du nombre important de transactions immobilières effectuées l'année précédente. En effet, c'est principalement lors des ventes que les estimations fiscales sont revues par l'organisme cantonale en charge de cette tâche.

Pour les autres recettes fiscales, fortement volatiles, nous nous basons sur la moyenne des trois derniers exercices, exception faite des impôts sur les donations et successions qui ont connu un niveau record en 2018. Un calcul de moyenne fausserait trop notre prévision.

### **Personnel**

le personnel communal est au complet et les coûts y relatifs ne devrait donc par subir de variations notables, hormis un employé de voirie qui a souhaité baisser son taux d'activité à 80 % dès le 1<sup>er</sup> mai 2021.

### **Aménagement du territoire**

Il a été porté au budget 2021 la somme de CHF 60'000.- pour poursuivre la mise en conformité de notre plan général d'affectation (PGA) et de son règlement (RPGA) à la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et au plan directeur cantonal. Ce travail a débuté en 2019. Sa durée est estimée à quatre ans et doit obligatoirement être fini en 2023. Son coût total estimatif, selon l'appel d'offre, se situe entre CHF 180'000.- et CHF 200'000.-.

### **Instruction publique et culte**

Concernant les deux associations scolaires (ASIVenoge et ASICoPe) vous trouverez les explications des variations sous point 3 ci-dessus.

L'ouverture de l'UAPE « Les P'tits Guêpiers » dans notre Commune au mois d'août 2020 engendre une augmentation importante des coûts de l'AJERCO. Celle-ci, estimée à CHF 47'500.- pour les mois de septembre à décembre 2020, sera de CHF 60'500.- supplémentaire pour l'intégralité de l'année 2021, selon le budget qui nous a été communiqué.

### **Sécurité publique**

Le démarrage courant 2020 des activités d'ASP rémunérées à l'heure a été contrarié par la pandémie de Covid-19 et le semi-confinement qui en a découlé. Il en résulte que les chiffres 2020 ne nous permettent pas de projeter ce que sera réellement l'année 2021. Nous avons donc reportés à l'identique les charges du budget précédent.

## Sécurité sociale

Comme vous en avez certainement entendu parler, un accord a été trouvé entre l'UCV et le Canton pour un allègement progressif des charges de la cohésion sociale refacturées aux Communes. Cet accord, bien qu'aboutissant à terme à une réduction, pour les Communes, de la proportion des coûts de la cohésion sociale, ne devrait pas permettre de réduire le poids effectives de ce poste sur les finances communales. En effet, la hausse constante de ces coûts est supérieure aux montants que le Canton reprendra à sa charge.

## 6. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil communal de Penthaz**

- vu le préavis N° 03-2020 concernant le budget pour l'année 2021;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

**décide**

**d'adopter le budget de l'année 2021 tel que présenté, soit :**

<b>Charges</b>	<b>CHF</b>	<b>7'737'500.-</b>
<b>Produits</b>	<b>CHF</b>	<b>7'475'500.-</b>
<b>Perte</b>	<b>CHF</b>	<b>-262'000.-</b>

Adopté en séance de Municipalité, le 26 octobre 2020.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La secrétaire :

  

J.-F. Pollien

M. Goy Bommottet